



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 13166

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conséquences financières et administratives que peut entraîner un handicap physique ou mental. Certaines personnes handicapées sont confrontées à de grandes difficultés financières. Leurs plaintes les plus fréquentes sont les suivantes : les allocations ou les pensions attribuées ne permettent pas à ceux dont c'est le seul revenu d'avoir un niveau de vie décent, surtout lorsqu'une invalidité récente entraîne la perte de l'emploi ; l'indice minimum de handicap défini par la COTOREP, entraînant l'attribution de l'aide d'une tierce personne, est de 80 %. Or, les personnes atteintes d'une invalidité de 70 % ne sont absolument pas autonomes ; les fauteuils roulants sont renouvelés par la sécurité sociale tous les cinq ans. Ceux-ci sont généralement inutilisables au-delà de trois ans pour les patients souffrant de surcharge. De plus, les démarches administratives sont tellement lourdes que certains ne peuvent pas y faire face. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, tant sur le plan financier que sur le plan administratif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13166

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1569